26e ANNÉE N° 2225 PARAIT LE SAMEDI 4 JUIN 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les Volontaires dans les Basses-Alpes

L'histoire de la Révolution, quelque étudiée qu'elle ait été, offre encore pour les esprits curieux et réfléchis une abondante matière de recherches et de considérations. Elle demeure comme un de ces monuments aux aspects multiples qui recèlent toujours un peu d'inédit. Le découvrir et le présenter à la curiosité publique d'une manière attrayante est faire œuvre d'historien. A quelque point de vue qu'il se place, philosophique ou anecdotique, sa conception ne manquera pas d'exciter vivement l'intérêt, s'il joint à une sûre documentation de précieuses qualités de méthode et d'originalité.

Un des aspect de la Révolution les plus intéressants pour la vie locale est bien celui qui nous révèle la part que prirent dans la défense du territoire nos ancêtres. Comment, dans un laps de temps relativement court, le seul sentiment de patrie et de liberté brusquement éveillé vint dans les moindres coins de France provoquer ce mouvement splendide qui s'appelle la levée en armes de la nation, comment un esprit nouveau, sous la menace de l'invasion étrangère et au lendemain des grandes journées de 1789, fit taire dans le cœur des Français valides toute considération de famille, d'intérêts ou d'habitude, — c'est en ce qui concerne nos Basses-Alpes le thème d'un nouvel ouvrage de MM. Cauvin et Barthélémy.

Nous suivons dans cet ouvrage le contre coup des évènements divers qui furent alors ceux de nos moindres communes. M. Chuquet, de l'Institut l'explique d'ailleurs très heureusement dans la préface qu'il a consacrée aux *Volontaires et Réquisitionnaires des Basses-Alpes*.

« Avec un sens historique très aiguisé, dit-il, MM. Cauvin et Barthélemy, ont su retracer dans leur enchaînement logique les levées tumultueuses de 1791, de 1792, de 1793. Ils ont ingénieusement décrit la perturbation profonde que causèrent ces levées dans un pays tout agricole, partagé par des montagnes en une foule de petites et étroites vallées où les gens menaient la vie la plus bornée, la plus resserrée qui fût, sans avoir presque de relations avec les voisins de l'autre versant.

« Ces Bas-Alpins ignorants, penchés vers la glèbe, uniquement préoccupés de pourvoir à leurs besoins matériels, répugnaient au service militaire ; ils n'avaient qu'une idée très vague des grands évènements de la révolution et de l'ébranlement soudain des choses humaines et des dangers de la patrie commune : avant tout, ils tenaient, adhéraient à leur sol. Il aurait fallu, pour les déraciner, que la bourgeoisie, plus instruite et usant de son prestige, de son influence morale, se mit à la tête du mouvement ; elle ne le fit pas.

« De là, l'échec de la levée de 1791 que le Directoire des Basses-Alpes dut transformer en une véritable réquisition. Les levées de 1792 et de 1793 n'eurent pas plus de succès.

Malgré les chaleureux appels et les adresses multipliées des autorités départementales, les jeunes gens refusent de partir et inventent mille prétextes pour se soustraire à la loi.

« Ce qui les entraine, ce qui les arrache, pour ainsi dire, de la terre natale à laquelle ils s'attachent si fortement, ce qui les soulève et les jette à la frontière, c'est la menace de l'invasion étrangère, c'est la part active que les classes bourgeoises prennent enfin aux levées...

« On suit ainsi nos Bas-Alpins jusqu'à l'amalgame et on constate avec plaisir que, bien qu'à peine dégrossis, bien que soldats malgré eux, ils eurent en maint combat une fière contenance devant l'ennemi.

« Quelle est l'impression d'ensemble qui se dégage de ce travail si consciencieux, si fourni, si rempli de menus faits signifiants ? Il contient un grave enseignement et offre matière à d'utiles réflexions. C'est que de bonnes troupes ne s'improvisent pas. C'est qu'il faut à une nation, si puissante qu'elle soit par le nombre de ses habitants et quel que soit l'esprit qui les anime, un long, un très long effort pour constituer et créer de toutes pièces une armée capable de résister et de vaincre. C'est qu'il faut qu'une même et généreuse et triomphante idée, l'idée du sacrifice voulu, nécessaire, entre dans l'âme de tous.

« Par là, l'histoire de nos bataillons des Basses-Alpes semble aller à l'encontre des opinions reçues ; elle est moins flatteuse pour les volontaires que la légende, mais elle est plus instructive ; elle met à nu, en plein jour et en pleine évidence la vérité, cette vérité du passé qu'un peuple doit absolument connaître pour régler sur elle sa conduite future. »

Tant de multiples causes qui s'opposèrent, puis contribuèrent à l'introduction d'un élément bas-alpin dans les armées de la Convention ajoutent un intérêt national à l'intérêt local incontestable que présente par lui-même l'ouvrage de MM. Cauvin et Barthélémy.

C'est ce double intérêt qui vient de décider le Conseil général à faire remettre un volume des *Volontaires des Basses-Alpes* dans les bibliothèques scolaires de tous les chef-lieux de canton du département.

Les esprits curieux et même simplement désireux de s'instruire apprécieront l'occasion qui leur est donnée de le faire d'une manière vraiment intéressante. L'ouvrage de MM. Cauvin et Barthélemy n'a rien d'un manuel ni d'une compilation, et il relate parfois une des plus glorieuses pages de l'histoire de nos communes basalpines.

R. B.

Du *Journal de Barcelonnette*,

L'ASSISTANCE aux Vieillards, aux Infirmes et aux Incurables

En instituant, par la loi du 14 juillet 1905, l'organisation de l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, nos représentants ont réalisé un véritable progrès dans le domaine de la solidarite sociale.

Certes, cette loi qui dans les débuts présentait certaines lacunes qu'il s'agissait de faire disparaître, et qui, nous le raconnaissons volontiers ont en grande partie disparues depuis, serait maintenant sinon parfaite du moins acceptable, si une nouvelle circulaire du Président du Conseil à MM. les préfets, en date du 6 août 1910 n'en détruisait une partie de son effet.

Alors que jusqu'à ce jour les ressources de l'assisté étaient calculées sur le revenu réel des immeubles qu'il possédait ; aux termes même de cette circulaires ces ressources devront être calculées sur le revenu que pourrait produire d'après l'âge du postulant, le capital représenté par la valeur de l'immeuble s'il était placé en rente viagère au capital aliéné.

Il y a là une anomalie qui causera un grave préjudice à tous ceux des assistés qui, quoique possédant un petit lopin de terre, ou une maison susceptible à peine de les protéger contre les intempéries du temps et par conséquent de peu de valeur et d'un revenu presque nul, étaient considérés jusqu'ici comme privés de ressources.

Actuellement le revenu devra être calculé conformément à la circulaire de M. le Président du Conseil, il y aura lieu ensuite d'en opérer la déduction sur la quotité de l'allocation mensuelle conformément à l'article 20 de la loi précitée.

Nombreux seront les intéressés qui par suite de ce nouveau calcul arriveront a avoir un revenu fictif supérieur au taux de l'allocation annuelle fixée par le conseil municipal, et qui quoique privés de ressources n'auront pas droit à l'assistance.

Curiosités Végétales

Les plantes carnivores

On trouve dans les environs de Paris, à Meudon, à Saint-Léger, une plante dont les feuilles radicales et spatulées sont garnies de cils rouges, irritable et granduleux. C'est l'unique représentant indigène des plantes qui se nourrissent d'insectes.

Les cils granduleux des feuilles de droséra secrètent un suc âcre, qui forme autour de leur limbe une élégante couronne de gouttelettes diaphanes. Ces gouttelettes étaient, parait-il, recueillies autrefois par les alchimistes sous le nom de *Rosée du soleil* : c'était un talisman précieux auquel ils attachaient une vertu surnaturelle. Les naturalistes modernes, plus observateurs, mais moins crédules, ont remarqué que les longs cils de cette plante servent à enlacer les insectes imprudents qui s'en approchent et dont elles font une hécatombe.

La Dionée-attrapes-mouches est un droséra originaire de la Caroline très recherché des amateurs de curiosités végétales.

L'excitabilité de la dionée est funeste pour les insectes qui les approchent : Les feuilles sont terminées par deux plaques arrondies, hérissées de poils ; entre ces deux plaques s'étend une charnière qui les réunit, comme le dossier d'un livre en réunit les deux côtés ; sur leur face supérieure sont deux ou trois petites glandes distillant une liqueur qui attire les insectes. Si une mouche vient à les toucher, les deux plaques se redressent vivement le long de leur charnière, se rapprochent et saisissent l'insecte ; celui-ci, par les efforts qu'il fait pour sortir de sa captivité, augmente l'irritation de la plante et finit par être étouffé, puis, quand ses mouvements ont cessé avec la vie, les deux plaques de la dionée s'ouvrent et s'étalent de nouveau en attendant une nouvelle victime.

Le Népenthès distillatoria est originaire de l'Inde. Quoique étranger à notre flore, il mérite que nous en entretenions un peu. Ses fleurs n'offrent rien de bien attrayant sous le rapport du coloris. Les feuilles sont sillonnées par des nervures parallèles; mais la nervure médiane se prolonge en une vrille qui après plusieurs contours, se redresse et supporte une corne en forme de pipe, qui a ordinairement dix centimètres de long sur trois ou quatre de diamètre, dont l'intérieur est bleu, et dont l'ouverture regarde le ciel ; à l'orifice de cette corne s'adapte un espèce de couvercle attaché comme avec une charnière et susceptible de s'abaisser et de s'élever. Fermé pendant la nuit, ce vase s'emplit d'un liquide aqueux sécrété dans son antérieur et légèrement sucré ; le jour, au contraire, le couvercle s'élève et peu à peu le vase se vide.

Eh bien ! ces feuilles si élégantes et si bizarres permettent à la plante de se nourrir d'insectes ; en voici la preuve : le suc aqueux et légèrement sucré les attire, les ailes membraneuses et les cils dont elles sont pourvues les enlacent, et, une fois dans le cornet, le couvercle s'abaisse pour ne se relever que lorsque l'insecte a cessé de vivre, la nuit se fait le travail de la digestion. Eh ! qui sait ? Les couleurs brillantes des feuilles ne sont-elles pas un appât ? car les insectes sont non seulement pourvus de l'odorat, mais encore de la vue. Les botanistes ont acquis la preuve que ces plantes sont carnivores. S'étant aperçu que celles cultivées en serre dépérissaient promptement, malgré les soins qu'il leur donnait, un horticulteur eut l'idée de remplacer les insectes qui manquaient par de petits morcaux de chair, jetés, parsemés sur les parois du cornet ou sur les cils qui en bordent l'orifice ; le lendemain tout avait disparu, tout était digéré, et au bout de quelques jours la plante avait repris une nouvelle vigueur. Aujourd'hui, la chair crue fait partie de l'alimentation des Népenthes cultivés en serre. Quelle preuve plus convaincante pouvons nous avoir que la feuille est un des organes les plus essentiels de la nutrition ? N'admirez-vous pas avec moi cette prévoyance

© VILLE DE SISTERON

ce de la nature ? Voilà une plante douée d'un appétit féroce et qui ne vit pas de l'air du temps, comme l'on dit vulgairement ; les sels renfermés dans le sein de la terre, l'oxigène, l'azote, l'acide carbonique que contient l'air ne lui suffisent pas : il lui faut de la chair ou tout au moins des insectes ; et comment se les procurer, car ceux-ci se meuvent, et la plante est immobile. Il faut nécessairement que les insectes viennent à elle. Comment les attirer, comment les saisir, comment les retenir ? Alors la ruse rentre en lutte avec l'agilité ; les sucs les plus alléchants sont sécrétés par la plante, et ils sont aqueux, l'insecte un peu friand s'empresse de venir goûter cette ambroisie que lui offre la nature ; mais hélas ? à peine posé sur la traitresse feuille, les longs cils font leur office, l'insecte téméraire est enlacé, serré, étouffé, précipité au fond du mortel cornet qui se ferme sur sa proie, et ne se rouvre que lorsque sa victime est dévorée !

A. L.

Notes d'un ami de la nature

Avis aux chercheurs

A propos de *plantain*, je viens vous raconter un fait qui, s'il est véridique, donnerait à cette plante des vertus ignorées jusqu'à ce jour des plus savants naturalistes.

Un médecin anglais rapporte qu'un jour, en observant un crapaud pour en étudier les mœurs, il aperçut une de ces araignées réputées venimeuses, sauter sur le dos du lourd et pustuleux batracien et le mordre avec acharnement jusqu'à ce que l'enflure s'ensuivît. Pour calmer ses souffrances, qui semblaient atroces, le crapaud allait brouter une touffe de plantains située non loin de là, et revenait tranquillement goûter le doux farniente d'un moribond échappé du danger. Mais aussitôt, l'immonde araignée revenait à la charge, et, chaque fois le crapeau recourait au plantain. L'anglais, de plus en plus intrigué, voulait avoir le mot de l'énigme. Il eût une idée diabolique : il courut arracher la plante bienfaitrice. Le crapaud, mordu à nouveau, revint cahin-caha, pour sucer encore une fois l'herbe réparatrice ; mais ô douleur ! le souverain antidote avait disparu, et « la chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva ». Le plantain serait-il le remède offert par la nature pour combattre les effets du poison inoculé par l'insecte venimeux ? Avis aux infatigables savants ! avis aux laborieux chercheurs ! Mais quoi donc avait semé la discorde entre ces deux êtres immondes ? Guerre de race, sans doute ! Qui nous expliquera ce nouveau mystère ? Ce fait a paru si extraordinaire que la plupart des journaux l'ont reproduit.

HORTULUS

COIN DU POETE

DIMANCHE DE MAI

Dimanche de Mai, soleil de Provence,
La cloche gaiement, tinte, se balance,
Donne des airs doux et des airs moqueurs.
Du bleu dans le ciel et dans les toilettes,
Des rires vermeils dessous les voilettes,
Et dedans les cœurs !

***

Des roses partout, dans les frais jardins.
Sur les grands chapeaux des riants trottins ;
Des parfums légers volent à la brise.
C'est un gazouillis d'étranges oiseaux,
Aux yeux azurés, aux gentils museaux,
A la taille exquise !

***

Les prés verts sont pleins de fleurettes blanches,
De fleurs chamarées, de souples pervenches.
De gais boutons d'or, de coquelicots.
Un souffle d'amour passe sur ces têtes,
Au soir tout s'enfuit : oiseaux et fleurettes
Au joyeux échos !

PEIPE.

Sisteron, le 31 Mai 1910.

Chronique Locale

SISTERON

La Garnison. — Sisteron serait-elle à la veille de réavoirle contingent de garnison auquel elle a droit en qualité de ville fortifiée ? Le ministre de la guerre va, parait-il, en décider ainsi en nous dotant d'une compagnie de discipline.

La dissimination des compagnies de discipline n'est que la solution de l'active campagne menée par nos honorables à la Chambre au sujet de la présence des apaches dans l'armée. Pour celui qui a suivi cette campagne il sait que précédemment une loi autorisait le ministre de la guerre a verser dans les régiments de la métropole les condamnés de droit commun avant leur incorporation. Cette expérience n'ayant pas donnée de résultats satisfaisants au point de vue de la bonne tenue, le ministre afin d'etre en conformité d'idée avec la Chambre, vient de refondre, de remanier les compagnies de discipline en autant de détachements que les éléments a prélevés du corps lui paraissent nombreux et meilleurs.

Les forts de St-Vincent dans les Hautes-Alpes et de Sisteron seraient désignés comme lieu de garnison à chacune des compagnies disciplinaires.

Certes, la présence d'une pareille garnison dans notre citadelle est très désirée au point de vue commercial. En d'autres temps nous avons fait dans *Sisteron Journal* le décompte des dépenses occasionées par les officiers, sous-officiers, hommes et chevaux en arrivant au joli chiffre de 100.000 fr, par an pour une compagnie de 120 hommes. Ce denier, n'est pas à dédaigner si nous en croyons les démarches sans succés faites par nos mandataires pour faire revenir les soldats. Maintenant, si on se place au point de vue sécurité avec des soldats un peu fortes têtes, il y a surement hésitation a les désirer et cette crainte est toute justifiée par les exemples déplorables que donnent les marsouins à Cherbourg, Brest et autres lieux. Néanmoins, avec une discipline sévère ces égarés d'un moment peuvent, au contact d'une population agricole et honnête, redevenir de bons et braves soldats. En attendant, que l'autorité militaire fasse emménager le fort si elle veut qu'à l'arrivée des recrues nouvelles, au 1r octobre, l'antique et solide forteresse de Sisteron soit en état de recevoir ces soldats.

Les élections départementales. — Il paraît vraisemblable que la date du 24 juillet prochain sera choisie par le gouvernement pour les élections des conseils d'arrondissement et des conseils généraux.

En ce qui concerne l'arrondissement de Sisteron, seuls les cantons de Noyers et Volonne verront leurs mandataires renouvelés.

Les électeurs du canton de Noyers qui sont actuellement représentés au conseil général par M. Hubbard ont l'intention bien arrêtée de lui opposer M. Joly.

Dans le canton de Volonne, dont M. Berenguier, notaire à Aubignosc, est le représentant au conseil général, aucune candidature jusqu'ici n'a fait son apparition.

Pour le conseil d'arrondissement trois cantons verront le renouvellement de leurs mandants :

Canton de la Motte : ce sont MM. Reymond, maire de La Motte ; Touche, maire de Vaumeilh.

Canton de Sisteron : MM. Garcin, adjoint au maire de Mison ; Bernard maire de St-Geniez.

Canton de Turriers : seul M. Allègre suppléant au juge de paix à Turriers est rééligible en 1910, son collègue M. Ayasse, minotier à Turriers est rééligible en 1913.

Musique. — Ce soir samedi, à 8 h. 1/2 la musique donnera son concert sur une de nos places publiques.

ETAT-CIVIL
du 27 mai au 2 juin 1910

NAISSANCES

Bec Fernand Julien.

MARIAGES

DÉCÈS

Prague Anne-Anastasie, veuve Martial-Maigre, 77 ans, rue Saunerie.

Reynier de Montlaux-Joseph-Marc, cult. à Volonne, 61 ans, hospice.

L'Asthme d'été

Chaque année, dans la seconde quinzaine de mai, pour durer environ deux mois, apparaît l'asthme d'été. — Les symptômes sont le coryza, des picotements dans les yeux, des éternuements répétés, puis enfin de la gêne respiratoire, le bronches se prennent et de véritables crises d'asthme se déclarent. — Les meilleurs remèdes à opposer à ces crises sont le Narizol Berthiot contre le rhume de cerveau, et la Poudre Louis Legras contre la suffocation. La Poudre Louis Legras calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guerit progressivement. — Narizol Berthiot, 1 fr, 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

RELIGIEUSE donne secrets pour guérir enfant urinant au lit.

Ecrire Maison BUROT, N° 914, Nantes.

La vogue des Pilules Suisses est due à leur bon marché et à leur action certaine dans le traitement des *maux d'estomac* et de la *constipation*.

L'été brûlant

accable le genre humain et développe l'anémie et le lymphatisme. Vous combattrez sûrement ces pernicieux effets en buvant l'eau digestive et délicieuse de **Bussang**.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Stations Thermales

desservies par le réseau P.-L.-M.

Aix-les-Bains — Chatelguyon (Riom) — Evian-les-Bains — Genève — Menton (Lac d'Annecy) — Uriage (Grenoble) — Royat — Saint Gervais — Thonon-les-Bains — Vals — Vichy, etc.

Billets d'aller et retour collectifs, (de famille), 1re, 2e et 3e classe, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1er mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.

Minimum de parcours simple : 150 kilom.

Prix. — Les deux premières paient le tarif général, la 3e personne bénificie d'une réduction de 50 o/o, la 4e et les suivantes d'une réduction de 75 o/o.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

NOTA. — Il peut être délivré à un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'indentité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt), à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Etude de Me L. BÉQUART
notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Formation de Société

1° Suivant acte sous seings privés en date à Sisteron du **dix** mai mil-neuf-cent-dix, déposé aux minutes de Me **Béquart**, notaire à Sisteron, par acte du **vingt-quatre** mai mil neuf-cent-dix enregistré.

Il a été formé une société coopérative d'émancipation, de production de vente et de consommation anonyme, à capital et personnel variables conformémest aux dispositions des lois des 24 juillet 1867 et 1er août 1893.

Cette société prend le nom de :

"La Fraternelle"

Elle a pour but d'aider à réaliser et d'assurer par tous les moyens et sous toutes les formes, l'affranchissement des travailleurs et la suppression des intermédiaires entre producteurs et consommateurs.

La durée de la société est de trente années à partir du jour de sa constitulion définitive (29 mai 1910).

Son siège est à Sisteron : Rue Saunerie, 19.

Le fonds social a été fixé primitivement à **Cinq cents** francs et divisé en vingt parts sociales de **vingt-cinq** francs chacune. Il pourra être augmenté par des versements successifs faits par des associés ou l'admission de nouveaux membres.

La société est administrée par un conseil composé de six membres élus directement par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil représente l'association en Justice, tant en demandant qu'en défendant.

Il est nommé dans les mêmes conditions que le Conseil, une commission de trois membres renouvelable en entier, tous les ans, chargée de remplir la mission de surveillance prescrite par la loi.

Les bénéfices annuels sont répartis chaque année de la façon suivante :

5 0/0 au fonds de réserve légal ; 35 0/0 à la caisse de développement de l'œuvre ; 30 0/0 à la caisse de propagande, d'éducation et de bibliothèque pour aider de toutes façons aux idées de progrès qui ont présidé à la création de *La Fraternelle* ; 30 0/0 à tous les associés consommateurs au prorata de leur chiffre de consommation.

2° Suivant autre acte reçu par Me **Bèquart**, notaire, le **vingt-quatre** mai mil-neuf-cent-dix, le fondateur de cette société anonyme, a déclaré que les vingt actions avaient été intégralement souscrites et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au dixième du montant des actions par lui souscrites.

3° Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du **vingt-neuf** mai mil-neuf-cent-dix, dont une copie conforme a été déposée a Me **Béquart** notaire, suivant acte reçu par lui le 30 mai mil neuf-cent-dix l'assemblée a nommé pour composer le conseil d'administration MM. :

1° Châtenier Constant, docteur en médecine à Sisteron ;
2° Chabaud Marius, professeur à Sisteron ;
3° Reymond Marius, instituteur à Sisteron ;
4° Richaud Edouard, propriétaire à Salignac ;
5° Heyriès Théophile, propriétaire à Valrenes ;
6° Peyron Etienne, propriétaire à Sisteron.

Elle a nommé pour commissaires MM. :

1° Benoît Louis, instituteur à Sisteron ;
2° Burle Marius, instituteur à Sisteron ;
2° Martin Auguste, charron à Sisteron.

Les administrateurs et les commissaires ont déclaré accepter leurs fonctions.

En conséquence la société s'est trouvée définitivement constituée le **vingt-neuf** mai mil-neuf-cent-dix, date de cette assemblée.

3° Une expédition de l'acte de société, de la déclaration du fondateur, ensemble la liste des actionnaires qui y est jointe et de la délibération a été déposée à chacun des greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix de Sisteron.

Pour extrait :
L. BEQUART.

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire, Rue du Jalet
à **SISTERON (Basses-Alpes)**

Adjudication
VOLONTAIRE
Après Surenchère

Le DIMANCHE 5 Juin mil neuf cent dix, à **deux heures** après-midi à **Valernes**, dans une salle de l'auberge Bagnole tenue par Madame Veuve Sourribes, il sera procédé par le ministère de Me **Béquart** notaire à Sisteron, à la

Vente aux Enchères Publiques

des l'immeubles ci-après désignés situés dans la commune de Valernes, appartenant à M. **Mayol Olivier** et surenchéris.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES
COMMUNE DE VALERNES
Lot Unique

Tout un **Domaine** appelé *Domaine des Héritiers* situé au quartier de l'Hubac, comprenant :

1° Maison d'habitation, greniers à foin, écuries, labours, bois, prés à l'arrosage d'eau de source ;

2° Autre domaine, anciennement à Andrieux Joseph, au même quartier, comprenant bâtiments, grenier, caves, fours, labours, prés, bois et vagues ;

3e Autre domaine attenant au premier (y compris ancienne campagne Fariol), situé au quartier de l'Hubac, comprenant trois corps de bâtiments, labours, bois, près et vagues.

Nouvelle mise à prix. . . . **5.577 fr**

Ce domaine convient à l'élevage de 200 bêtes à laine.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait : **L. Béquart.**

© VILLE DE SISTERON

LA HERNIE

Qu'est-ce que l'on appelle une hernie ? C'est une partie d'intestin qui se déplace, sort à travers un anneau inguinal crural ou ombilical et vient faire une saillie sous la peau, formant une grosseur qu'il est facile de constater.

La hernie est une infirmité qui peut devenir fort redoutable si cet intestin déplacé n'est pas maintenu dans la cavité abdominale, ou s'il échappe sous un bandage mal fait.

On sait que les intestins font suite à l'estomac dans lequel les aliments subissent un broiement qui les mélange aux sucs digestifs. Cette masse pâteuse progresse à travers les intestins où elle subit une série de tranformations pour prendre à la partie terminale le nom de matières fécales.

Si une anse intestinale s'est échappée à travers des anneaux, la masse alimentaire aura grand'peine à progresser dans cette partie coudée et elle ne passera plus si cette anse herniée est comprimée par un bandage mal fait. Ce sont alors des phénomènes d'étranglement caractérisés par une constipation opiniâtre alternant avec de la diarrhée, coliques, maux de reins, digestions pénibles et autres malaises dont on ne s'explique pas l'apparition.

Si cet état d'obstruction persiste, il en résultera à bref délai des troubles qui viendront entraver le fonctionnement de l'estomac lui-même et créer une altération générale donnant naissance à de l'anémie, de la neurasthénie, et à un épuisement général souvent terminé par la mort.

Tous ces accidents proviennent de l'emploi d'un bandage mal compris, la question anatomique échappant aux fabricants, et qui par suite ne refoule pas l'intestin dans la cavité abdominale.

Cet intestin déjà pincé par l'anneau est encore comprimé par le bandage.

Comment peut-on éviter ces accidents ?

Tout simplement ne jamais acheter de bandage sans que la contention de la hernie soit garantie sur facture, de ne pas conserver un bandage qui ne maintient pas la hernie en dedans de l'abdomen. Maintenir la hernie veut dire que l'intestin ne doit plus descendre, tout bandage ne maintenant pas la hernie expose la vie du patient. Enfin le rôle du bandage est de maintenir la hernie en dedans et non pas en dehors. La hernie ne doit jamais grossir, mais au contraire elle doit diminuer de volume et à la longue disparaître.

Parmi les appareils les plus efficaces il faut placer au premier rang celui inventé par le grand spécialiste M. GLASER, de Paris, dont la réputation est universelle. Sans ressort, il est le plus léger et le plus doux, le seul qui maintient les hernies les plus volumineuses sans interruption de travail, sans aucune gêne, le jour et la nuit, sans produire le moindre ennui Aussi M. GLASER garantit la parfaite contention de toutes les hernies quel qu'en soit le volume.

Les nombreuses guérisons obtenues dans notre région sont la meilleure preuve de l'efficacité des appareils Glaser; il convient d'ajouter que les plus hautes distinctions et une mention honorable ont été décernées à M. GLASER pour cette invention.

Malades, n'achetez plus de bandage sans avoir consulté M. GLASER, il y va non seulement de votre bourse, mais de votre existence même.

Vous tous, hommes, femmes et enfants qui souffrez des Hernies, allez essayer les Appareils de M. GLASER à :

Manosque : le 11 Juin, Hôtel Pascal ; à **Digne** le 12 Juin, Hôtel Boyer-Mistre ; à **SISTERON**, le 13 Juin, Hôtel des Acacias, à **Gap**, le samedi 18 Juin, Hôtel des Négociants.

Le traité de la hernie, clairement expliqué, est envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M. GLASER, à Courbevoie — Paris.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS,

Qu'est-ce que l'on appelle une hernie ? C'est une partie d'intestin qui se déplace, sort à travers un anneau inguinal, crural ou ombilical et vient faire saillie sous la peau, formant une grosseur qu'il est facile de constater.

La hernie est une infirmité qui peut devenir fort redoutable si cet intestin déplacé n'est pas maintenu dans la cavité abdominale, ou s'il échappe sous un bandage mal fait.

On sait que les intestins font suite à l'estomac dans lequel les aliments subissent un broiement qui les mélange aux sucs digestifs. Cette masse pâteuse progresse à travers les intestins où elle subit une série de transformations pour prendre à la partie terminale le nom de matières fécales.

Si une anse intestinale s'est échappée à travers un des anneaux, la masse alimentaire aura grand'peine à progresser dans cette partie coudée et elle ne passera plus si cette anse herniée est comprimée par un bandage mal fait. Ce sont alors des phénomènes d'étranglement caractérisés par une constipation opiniâtre alternant avec de la diarrhée, coliques, maux de reins, digestions pénibles et autres malaises dont on ne s'explique pas l'apparition.

Si cet état d'obstruction persiste, il en résultera à bref délai des troubles qui viendront entraver le fonctionnement de l'estomac lui-même et créer une altération générale donnant naissance à de l'anémie, de la neurasthénie, et à un épuisement général souvent terminé par la mort.

Tous ces accidents proviennent de l'emploi d'un bandage mal compris, la question anatomique échappant aux fabricants, et qui, par suite, ne refoule pas l'intestin dans la cavité abdominale.

Cet intestin déjà pincé par l'anneau est encore comprimé par le bandage.

Comment peut-on éviter ces accidents ?

Tout simplement ne jamais acheter de bandage sans que la contention de la hernie soit garantie sur facture, de ne pas conserver un bandage qui ne maintient pas la hernie en dedans de l'abdomen. Maintenir la hernie veut dire que l'intestin ne doit plus descendre, tout bandage ne maintenant pas la hernie expose la vie du patient. Enfin le rôle du bandage est de maintenir la hernie en dehors. La hernie ne doit jamais grossir, mais au contraire elle doit diminuer de volume et à la longue disparaître.

Parmi les appareils les plus efficaces, il faut placer au premier rang celui inventé par le grand spécialiste M. GLASER, de Paris, dont la réputation est universelle. Sans ressort, il est le plus léger et le plus doux, le seul qui maintient les hernies les plus volumineuses sans interruption de travail, sans aucune gêne le jour et la nuit, sans produire le moindre ennui. Aussi M. GLASER garantit la parfaite contention de toutes les hernies quel qu'en soit le volume.

Les nombreuses guérisons obtenues dans notre région sont la meilleure preuve de l'efficacité des appareils Glaser ; il convient d'ajouter que les plus hautes distinctions et une mention honorable de M. le Ministre ont été décernées à M. GLASER pour cette belle invention.

Malades, n'achetez plus de bandages sans avoir consulté M. GLASER, il yva non seulement de votre bourse, mais de votre existence même. Aussi engageons-nous toutes les personnes souffrant de hernies, efforts et descentes à venir essayer les appareils de M. GLASER.

à MANOSQUE, le 11 juin, Hôtel Pascal ;
à DIGNE, le 12 juin, Hôtel Boyer-Mistre ;
à **SISTERON**, le 13 juin, Hôtel des Acacias
à GAP, le samedi 18 juin, Hôtel des Négociants.

Le traité de la hernie, clairement expliqué, est envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M GLASER, à Courbevoie — Paris.

Bulletin Financier

Les dispositions à la faiblesse s'accentuent.

Le 3 0/0 français est calme à 98.97 1/2.

Les fonds d'Etats étrangers sont irréguliers. Les Fonds Russes se tassent légèrement ; le 5 0/0 1906 à 104 10 ; Serbe 85.55 ; Turc 94.60.

Sociétés de crédit en réaction. Banque de Paris 1845 ; Comptoir d'Escompte 843 ; Société Générale 732 ; Banque Franco-Américaine 526.

Actions des Chemins espagnols faibles.

Le groupe cuprifère est en réaction. Le Rio oscille aux environs de 1829, mal impressionné par la tenue de Wall-Street.

En Banque, le marché des mines d'or est hésitant.

Mines d'or Mexicaines soutenues ; Pedrazzini 139, Mercédès 53.50.

Obligations 6 0/0 New-York Taxicab 486.50.

Caisse des Redevances 267.

Mines du Semnon 144.50.

Les Obligations 4 1/2 0/0 Crédit Foncier américain se vendent de 475 à 480, les actions de 520 à 530.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

TOUS LES HERNIEUX

avant de se confier aux soi-disant spécialistes guérisseurs, doivent lire la **Notice du professeur PARKER**, dans laquelle ils verront le moyen de se soigner à peu de frais et de se guérir soi-même en quelques mois sans opération ni bandage. Cette intéressante Notice sera envoyée gratuitement et discrètement à toutes les personnes qui en feront la demande aujourd'hui même à M. G. A. PARKER, *212, rue Lafayette, Paris.*

LECTURES POUR TOUS

La mort du roi Edouard VII a surpris l'Angleterre dans une période de crise. Quelle sera l'issue de la campagne engagée contre les privilèges des Lords ? Les **Lectures pour Tous** répondent aux préoccupations les plus actuelles en nous faisant pénétrer dans l'intimité des grands vasseaux de Georges V, en nous les montrant dans l'exercice de leurs droits presque féodaux.

Une curieuse interwiew où M. Edmond Blanc nous raconte lui même, à la veille du Grand Prix l'histoire de sa fameuse écurie ; des articles d'art, d'information, d'amusant reportage, illustrés à profusion, complètent le numéro de JUIN de la célèbre revue. Enumérer les titres des articles qu'il contient est encore le meilleur moyen d'en indiquer l'attrait et la variété :

Leurs Grâces les 31 Ducs du Royaume-Uni. — L'Océan raconté par les peintres. — A la veille du Grand Prix : Notre Interwiew de M. Edmond Blanc.— La Maison où l'on dort, roman. — *L'art de martyriser les arbres. — Bonnes Langues*, dessins.— *Le Tibet n'a plus de mystère. — La Châtelaine de Kerjean et les quatre muguets*, nouvelle par Ch Le GOFFIC. — *Le Sport n'attend pas le nombre des années. — La Cadette de nos provinces françaises.*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr, ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro 50 centimes.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Cyclistes...
NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. ,	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

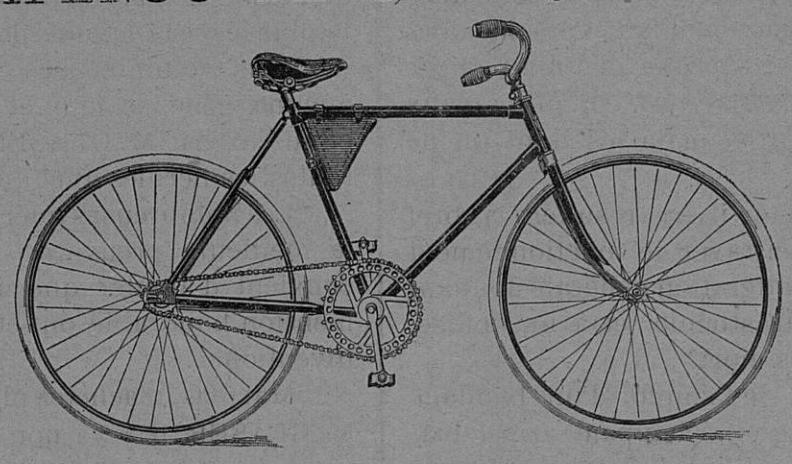

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, pièce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

JE DONNE 100.000 FR.

à qui prouvera que la célèbre ***Sève Capillaire*** du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves.

La repousse est certaine à tout âge, dans la nuance primitive, quelle que soit **la cause ou l'ancienneté** de la calvitie.

JAMAIS D'INSUCCÈS.

Plus de 20.000 attestations signées authentiques, indiscutables, à la disposition de tous à mon Laboratoire.

Pour recevoir **GRATIS** sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec les plus grands détails ou se rendre au Laboratoire OLBÉ, 22, Rue des Martyrs, 22, *Section 128*, PARIS

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez **M. CHAUVIN** Louis, épicier ;

à **MANOSQUE** : chez **MM. TURIN** et **JOURDAN**, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire.

© VILLE DE SISTERON